

28 AVRIL 2011. - Arrêté royal établissant le montant et les modalités de paiement des redevances à percevoir, en matière de réception des véhicules à moteur

**Tarif
2024**

I. Demande (¹) de réception de véhicules	Montant
a) réception par type (toutes les catégories)	909 €
b) réception type en petites séries	
1° catégories O1, O2, R1, R2, S1	321 €
2° catégories M2, M3, N2, N3	649 €
3° catégories non visées aux points 1° et 2°	472 €
c) réception individuelle	
1° catégories O1, O2, R1, R2, S1	164 €
2° catégories M2, M3, N2, N3	321 €
3° catégories L	649 €
4° catégories non visées aux points 1° à 3°	232 €
II. Demande (¹) de procès-verbal de dénomination (PVD)	
1° véhicule motorisé	321 €
2° véhicule tracté	267 €
III. Demande (¹) du constructeur de dérogation à un (PVA) national (²) pour un véhicule donné	
1° véhicule motorisé (toutes les catégories)	321 €
2° véhicule tracté (toutes les catégories)	232 €
IV. Demande (¹) d'exemption (³)	
1° introduites par des personnes invalides en vue de l'admission à la circulation des véhicules aménagés en fonction de leur invalidité pour leur usage personnel	0 €
2° introduites par des personnes autres que celles visées au point 1°	89 €
V. Demande (¹) de réception de systèmes, composants et entités techniques d'un véhicule	
	89 €
VI. Demande d'attestation de validation (vérification, établissement de l'attestation, archivage)	
	89 €
VII. Essais	
1° essais (tarif horaire (⁴) d'un agent)	123 €
2° rapport d'essais	164 €
3° catégories L : frais d'essai effectués par un organisme chargé du contrôle des véhicules en circulation	433 €
VIII. Certification d'un processus réalisé par le constructeur :	
1° demande (¹) d'évaluation initiale	383 €
2° demande (¹) de conformité de la production (COP : conformity of production)	383 €
IX. Annexes, extensions et révisions :	
a) annexe à une réception existante, à un PVA national ou à un titre isolé EVA	
1° catégories O1, O2, R1, R2, S1	164 €
2° catégories M2, M3, N2, N3	321 €
3° catégories L	649 €
4° catégories non visées aux points 1° à 3°	232 €
b) Révision ou extension dossiers e6 ou E6	89 €
c) Modification de la portée de l'évaluation initiale ou du COP	164 €
X. Délivrance de documents en dehors du cadre des procédures visées aux points I à IX (par exemple : attestation, duplicata, etc.)	
	89 €